



Le frelon asiatique

Une espèce envahissante
et dangereuse

Un risque pour tous
Tous concernés

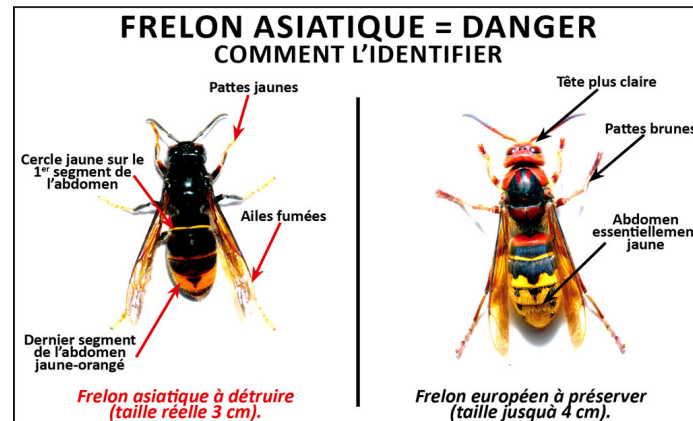
Document réalisé par les Apiculteurs du Haut-Beujolais
avec l'aimable autorisation de l'Union Nationale de l'Apiculture Française
et la revue Abeilles et Fleurs
et le soutien des Amis de la Nature du Haut-Beujolais

CARTE D'IDENTITÉ

Originaire d'Asie, le frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax* a été introduit en France, de manière accidentelle, au début des années 2000. Il a été formellement identifié pour la première fois dans le Lot-et-Garonne en 2004.

Cette espèce est dotée de capacités d'expansion exceptionnelles puisqu'en une dizaine d'années, elle a colonisé la totalité du territoire métropolitain et, en 15 ans, elle a été répertoriée dans 9 autres états européens.

Bien que légèrement plus petit que son cousin européen, c'est par sa couleur qu'il s'en distingue principalement : sa tête est noire orangée, son thorax est noir, les segments de son abdomen sont également noirs bordés de bandes orangées, l'extrémité de ses pattes est jaune.



UNE PROBLÉMATIQUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Bien que ses impacts aient conduit l'Union Européenne à inscrire le frelon asiatique sur la liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) depuis 2016, l'État français n'a pas mis en place de réels moyens de lutte. Apiculteurs et acteurs du territoire (Communauté de Communes et Groupements de Défense Sanitaire) doivent donc s'organiser.

La protection des populations

Lorsqu'il chasse ou butine, le frelon ignore l'être humain. En revanche, à proximité des nids (< 10m), il peut se montrer extrêmement agressif. Les colonies comptent souvent plusieurs milliers d'individus et les attaques peuvent être massives.

Si la majorité des nids sont haut perchés dans les arbres, il n'est pas rare d'en recenser dans une haie, sous le toit d'une sous-pente, dans une embrasure de porte ou collés à un compteur d'eau.

Quelques piqûres suffisent à provoquer une hospitalisation et on déplore malheureusement plusieurs décès du fait du frelon asiatique.

L'agriculture et le service de pollinisation

L'arboriculture et la viticulture sont également concernées par le frelon asiatique car, pour leur propre alimentation, les frelons adultes se nourrissent de glucides qu'ils peuvent trouver dans les fruits.

Au-delà de l'agriculture stricto sensu, *Vespa velutina* est également attiré par les ports de pêche et les lieux d'ostréiculture et il peut représenter une gêne pour ces activités, tout comme pour les stands de poisson et de viande sur les marchés de plein air. Les boulangeries-pâtisseries se plaignent dans certaines régions de sa présence sur les étals.

C'est aussi une problématique pour la SNCF et le Réseau Transport d'Électricité du fait de la présence gênante de nids.

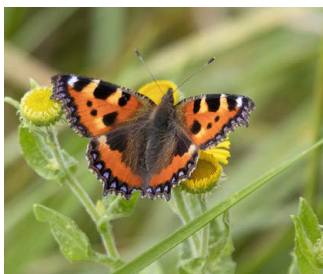
Les abeilles « domestiques »

Le frelon asiatique chasse les abeilles pour nourrir ses larves et satisfaire les besoins en protéines nécessaires à la croissance de sa colonie. Les dégâts sur les ruches s'effectuent par le prélèvement direct d'abeilles mais, aussi et surtout, par le stress et l'affaiblissement progressif que leur présence continue induit sur les abeilles. **Paralysées, ces dernières ne vont plus prélever le nectar, le pollen et l'eau indispensables à leur survie et à leur bonne santé.**



Les pollinisateurs sauvages et la biodiversité

L'abeille mellifère n'est pas la seule source de protéines du frelon asiatique. Il se nourrit aussi d'abeilles sauvages, de guêpes ainsi que d'autres pollinisateurs tels que les syrphes et les diptères. En zones agricoles et naturelles, les captures d'insectes se répartissent globalement en 1/3 d'abeilles et 2/3 d'autres insectes. En zone urbaine, ce ratio s'inverse. Son impact sur les autres pollinisateurs est peut-être moins visible que sur les abeilles mellifères mais il est probablement encore plus important. **Une colonie de frelons asiatiques peut consommer jusqu'à 11 kg d'insectes en une saison !**



LES PILIERS DE LA LUTTE

Le piégeage de printemps

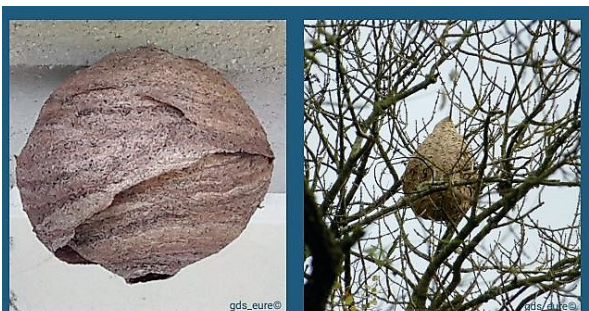
À l'approche de l'hiver, la plupart des individus présents dans un nid de frelons asiatiques meurent. Seules, les femelles fécondées survivent. Elles ont quitté le nid pour hiverner dans des endroits abrités et émergent au début du printemps, à partir de mi-février et de 15°C, afin de fonder de nouvelles colonies. Le piégeage de printemps vise à les capturer afin de limiter la multiplication des nids.

Le piégeage doit absolument être réalisé avec un piège sélectif empêchant les insectes non ciblés d'entrer ou leur permettant de ressortir.

La destruction des nids

Repérage

Le frelon asiatique peut construire consécutivement deux nids en cours de saison : un nid primaire réalisé par la fondatrice en sortie d'hibernation qui se situe généralement à faible hauteur, dans un endroit protégé de la pluie et un nid secondaire bâti par les ouvrières pour permettre le déménagement de la colonie, plus haut, dans un arbre par exemple. **La taille d'un nid secondaire peut atteindre 80 cm à 1m de diamètre.**



Nid Primaire
(taille d'une orange)
ruchette, cabane, trou de mur,
bord de toiture, roncier..

Nid secondaire
(40 cm à 1 m)
situé principalement en hauteur

Conduite à tenir

Avant d'intervenir sur vos espaces verts ou en balade en forêt, soyez vigilant. En cas de constatation de mouvements importants d'insectes ou de détection d'un nid, ne vous approchez pas et ne tentez pas d'intervenir vous-même. N'essayez pas de décrocher le nid et ne tirez pas au fusil pour le détruire. Outre le risque d'une attaque massive, cela pourrait entraîner la dissémination de ses occupants.

En cas d'attaque, restez calme et éloignez vous rapidement le plus loin possible. En cas de piqure et de symptômes évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, gonflement du visage, malaise, nausée, ...), appelez ou faites appeler les Pompiers (18) ou le SAMU (15).

Signalement

Déclarez le nid sur la plateforme régionale AURA frelonsasiatiques.fr en indiquant sa localisation. En cas de doute sur l'espèce, le GDS pourra faire appel à un correspondant local qui sera à même de confirmer la présence du frelon asiatique. Le GDS mandatera un désinsectiseur professionnel garant d'une destruction efficace du nid utilisant des produits et méthodes de destruction agréés. Les frais seront pris en charge par la collectivité.

En cas de difficulté pour effectuer la déclaration, rapprochez-vous de votre mairie. Notez ici son n° de tel :



Pour en savoir plus : <https://www.frelonsasiatiques.fr>.

